



Procès - verbal

du Conseil de l'Ecole Doctorale ALL

Séance du 14 Février 2014
Salles immersives des 3 sites

Etaient présents :

Président de séance :

P.H. FRANGNE, directeur de l'Ecole Doctorale Arts, Lettres, Langues

Représentants des établissements :

Florence VUILLEUMIER LAURENS, Isabelle DURAND, Jean Louis BENOIT, Sylvie BORSBOOM, Laurent DANIEL, Hélène MACHINAL, Jean Claude GARDES, Hélène JANNIERE, Laurent LE FORESTIER, Françoise LEZIART, Marie-Christine MICHOT, Timothée PICARD,

Représentants des doctorants : Mathilde CAER

Personnalités extérieures à l'Ecole Doctorale ALL : Gaïd LE MANER, Philippe HARDY, Alain SURRANS

Votaient par procuration : Eric FRANCALANZA

Etaient excusés : Sou Maëlla BOLMEY, Simon DANIELLOU, Camille KERBAOL, Régis KAWECKI

Secrétaires de séance :

Joëlle BISSON, François PELARD, Isabelle DAVID

Ordre du Jour

- 1** - Approbation du PV de la séance 11 octobre 2013
- 2** - Bilan des inscriptions et soutenances 2013
- 3** - Calendrier du recrutement des contrats doctoraux
- 4** - Critères pour l'inscription en doctorat
- 5** - Réinscription en doctorat à partir de la seconde année
- 6** - Point d'information sur les formations - Crédits
- 7** - Bilan des aides à la mobilité 2013
- 8** - Questions diverses



P.H. FRANGNE ouvre la séance en remerciant les membres présents et présente les modifications de composition du conseil :

MC MICHAUD remplace Mme FABREGAS et N. TOCQUER est démissionnaire car il a intégré l'UBO donc ne peut plus être représentant au titre des membres extérieurs.

1 - Approbation du PV de la séance 11 octobre 2013

Après avoir demandé si les membres souhaitent apporter des modifications au projet de procès verbal, P.H. FRANGNE procède au vote : vote à l'unanimité.

2 - Bilan des inscriptions et soutenances 2013

P.H. FRANGNE présente par établissement le bilan 2013 :

ETABLISSEMENT	NB doctorants 2013	NB doctorants 2014	Nb de soutenance 2013	NB HDR	Abandons
R2	178	172	19 (5 Cellam, 2 Erimith, 3 Hca, 3 Ace, 4 App, 2 Lidile)	4 (2 en Histoire de l'art, 2 en littérature)	15
UBO		33	4		3
UBS		20	2		1

Pour comparaison :

- Rennes 2
- Nombre de doctorants : 2014 - SHS 289
- Nombre d'HDR : SHS 4

Pour l'Université Rennes 2, il présente le bilan des soutenances sur les unités R2 depuis 2009 :

	ACE	APP	CELLAM	ERIMITH	HCA	LIDILE	Total R2
2009	3	3	7	3	2	-	18
2010	-	2	7	1	6	1	17
2011	-	2	3	8	6	1	20
2012	5	3	8	4	2	-	22*
Total Labo	8	10	25	16	16	2	

Puis ce bilan par unité de recherche R2 :

	Inscrits 13-14	1er inscrits 13-14	Soutenances thèses 2013	Soutenances HDR 2013
LIDILE	4	1	2	///
ACE	6	1	3	///
ERIMIT	22	3	2	///
CELLAM	47	7	5	2
APP	59	15	4	///
HCA	34	7	3	2
TOTAL	172	34	19	4

P. H FRANGNE souhaite arriver à ce que la thèse soit soutenue au plus tard en 5^{ème} année d'inscription et que la 6^{ème} inscription devienne la dérogation très exceptionnelle, sauf dans le cas d'un problème de santé. C'est d'ailleurs une exigence AERES.

Il faut porter une attention particulière aux inscriptions des doctorants étrangers (qui représentent 31% des effectifs et qui jouent un rôle important pour le rayonnement international), à la fois dans la maîtrise de la langue et par rapport aux financements et à la bonne insertion dans les programmes des unités.

3 - Calendrier du recrutement des contrats doctoraux

P. H. FRANGNE présente le calendrier pour cette campagne 2014 :

- Dépôt des projets : 31 mars 2014
- publication des sujets : 22 avril 2014
- dépôt des candidatures : entre le 12 et le 30 mai 2014
- date limite de soutenance du M2 : 21 juin 2014
- audition des candidats : 1er juillet 2014
- interclassement et publication des résultats : 2 juillet 2014

Il propose, comme le sera aussi proposé en SHS, de permettre aux unités de plus de 25 chercheurs de présenter à l'ED 3 sujets.

T. PICARD se dit d'accord avec le principe, mais estime que ce n'est qu'un déverrouillage en apparence et que le rapport bénéfice/risque est très mince. La facilité n'apparaîtra que pour l'unité étant donné le peu de financement pour l'ensemble de l'université.



P. H. FRANGNE pense que cela permettrait de donner un peu plus de souplesse aux unités. Seront concernées les unités suivantes :

CELLAM
APP
HTCI UBO

Il souhaite expérimenter cette proposition et refaire un bilan au conseil d'octobre ou de février. G. LE MANER, qui fera la même proposition au conseil SHS indique que le classement proposé par les unités n'est qu'une proposition mais que c'est bien la prestation du candidat qui fera son rang de classement.

Cette année, l'université Rennes 2 bénéficiera de 9.75 contrats doctoraux. A l'UBO, 1 contrat est prévu en All et 2 en SHS.

4 – Critères pour l'inscription en doctorat

P.H FRANGNE rappelle les critères adoptés en conseil pour l'inscription en doctorat :

- 1) Niveau d'excellence: mentions en master ou expérience professionnelle
- 2) Inscription dans les axes de recherche de l'Unité de recherche
- 3) Qualité et faisabilité du projet sur le plan scientifique
- 4) Faisabilité du projet sur le plan pratique et économique
- 5) Insertion au sein d'un projet professionnel défini

L'inscription se fait en deux phases :

- examen du projet de thèse en conseil de l'ED en octobre
- inscription administrative.

Chaque année des retardataires sollicitent les scolarités car certains directeurs méconnaissent les procédures.

M.C. MICHAUD demande à partir de quel niveau de maîtrise de français, une inscription de candidat de nationalité étrangère est possible.

F. PELARD répond qu'en application de la loi TOUBON, les soutenances doivent avoir lieu en français sauf dans le cas de cotutelle, de contrainte de jury de thèse, ou si l'objet de recherche nécessite l'utilisation d'une autre langue. Il est donc nécessaire de s'assurer de la maîtrise de la langue française, écrite et orale au moment de l'inscription.

A l'UBO, un texte adopté par le conseil scientifique sur le protocole de soutenance de thèse permet sous conditions l'usage de l'anglais.

5 – Réinscription en doctorat à partir de la seconde année

P. H FRANGNE rappelle d'autre part que la réinscription est obligatoire chaque année jusqu'à la soutenance. Sans réinscription, le doctorant est considéré en abandon.

A partir de la troisième demande d'inscription, le doctorant doit fournir un rapport d'activité : 2000 signes résumant l'avancement des travaux et biblio ; 2000 signes publications déjà effectuées, résultats obtenus, calendrier prévisionnel

Ce rapport doit être accompagné d'un avis motivé du directeur de thèse et du directeur d'équipe.



Au-delà de cette 3^{ème} année, le régime est dérogatoire et doit se réduire.

6 – Point d’information sur les formations – Crédits

Les directions de Ecoles Doctorales ALL et SHS ont revu récemment la grille des crédits pour obtenir les 180 crédits nécessaires à la soutenance. Des modifications sont proposées sur les initiatives personnelles.

P.H FRANGNE les explique.

Après discussions, le conseil s’accorde sur :

Initiatives personnelles	
• Participation en qualité de simple auditeur aux séminaires au sein de l’unité de recherche (présence à toutes les dates du séminaire)	8
• Participation en qualité de simple auditeur à un colloque, séminaire, journée d’étude en dehors de son unité de recherche	10
• Participation et/ou animation d’une journée de valorisation scientifique	15
• Communication lors d’un colloque, journée d’étude, séminaire au sein de son unité de recherche	15
• Communication lors d’un colloque, journée d’étude au plan national ou en dehors de la France	20
• Communication lors d’un colloque international, journée d’étude internationale	50
• Publication dans le cadre de chapitre d’ouvrage ou revue à comité de lecture	50
• Publication dans le cadre de revue sans comité de lecture	20
<i>Autres initiatives</i>	
• Organisation d’une journée de séminaire	30
• Publication en interne	15

D’autres initiatives personnelles, en relation directe avec la thèse, peuvent être valorisées. Les demandes sont étudiées au cas par cas.

P. H. FRANGNE présente ensuite un bilan des doctoriales 2013, organisées à Rennes en décembre.

Il souligne la très faible représentation de l’ED ALL (3 doctorants), cette participation apportant toutefois 75 crédits formation.

J.L. BENOIT explique cette faible participation par les projets professionnels des doctorants ALL qui visent des postes d’enseignants chercheurs.

G. LE MANER rappelle l’insuffisance de places dans l’enseignement supérieur pour offrir une opportunité à tous les docteurs et qu’il existe d’autres voix, particulièrement dans le monde de

l'entreprise. Elle assure que si l'on souhaite attirer des doctorants en ALL ou SHS, il faut trouver des alternatives à des insertions professionnelles.

P.-H. FRANGNE insiste sur la nécessité de fortifier la formation scientifique des doctorants. Ceci doit se faire par : 1) le renforcement de l'information concernant les séminaires de recherche des différentes équipes ; 2) la création d'un séminaire de l'ED qui fasse travailler ensemble les 8 unités de recherches sur les 3 sites bretons.

7 – Bilan des aides à la mobilité 2013

P.H. FRANGNE résume les aides financières attribuées pour les mobilités 2013/2014 à l'Université Rennes 2 :

Nom Prénom	EA	Destination	Financement	Montant
BELUAU Julie	ACE	INDE	Aires cult	660
SERVANT Barbara	CELLAM	GB	Aires cult	800
ANAUATE BERGONZONI Gisela	CELLAm	Brésil	Aides spécifiques ED	2000
LE ROY Marie Anne	HCA	Allemagne	Aides spécifiques ED	1000
POULIQUEN David	APP	Italie	Aides spécifiques ED	2000
ROUSSEAU Anne	CELLAM	Canada	Aides spécifiques ED	2000
BLANC Emilie	HCA	USA	Rennes métropole	4800

Pour les autres universités, les appels sont en instance à la date de ce conseil.

8 – Questions diverses

a) VAE :

Une demande de VAE a été déposée à l'UBO.

F. VUILLEUMIER présente le dossier. Après échanges avec les membres du conseil, il apparaît qu'il manque dans le projet l'indication d'une méthodologie, que l'ouvrage sur lequel s'appuie la demande est sans note, que la bibliographie s'appuie sur des romans et non des ouvrages scientifiques.

PH. FRANGNE estime qu'engager une soutenance semble déraisonnable. Après discussion, le conseil arrête un avis défavorable à un doctorat en VAE.

b) Post doc

P. H. FRANGNE rappelle le dispositif post doc de l'Université Rennes 2 : chaque année l'université Rennes 2 permet à chaque école doctorale le recrutement d'un post doc de nationalité étrangère pour un contrat de 6 mois.



En 2014, une seule candidature avait été déposée. Le dossier est jusqu'à présent demandé en français et cela peut décourager de bons candidats internationaux.

P.H. FRANGNE propose de laisser la possibilité du dépôt en anglais.

Le conseil donne son accord.

Il informe d'autre part que la Région Bretagne, dans le cadre du dispositif Stratégie D'Attractivité Durable (SAD), pour un financement pour l'accueil de post-doctorat.

Toutefois, la subvention accordée par la Région ne peut pas représenter plus de 75 % (taux d'intervention *plafond*) des coûts additionnels éligibles induits par le projet.

On pourrait donc envisager d'associer le financement post-doc R2 à celui de la Région pour proposer une durée plus longue, ce qui serait plus attractif.

Plusieurs solutions sont envisagées :

c) Adhésion réseau Rescam

Il s'agit d'un réseau interuniversitaire d'écoles doctorales spécialisées dans la création, les arts, les médias, 15 écoles, 4500 doctorants visant à favoriser la recherche.

Ce réseau organise une université d'été, bourse de thèse, réflexion commune, et souhaite nouer des partenariats nationaux et internationaux. Une réunion des 15 ED est prévue le 1 avril.

PH. FRANGNE pense important de faire adhérer l'Ecole Doctorale ALL dans le réseau car cela pourra apporter de nombreuses ressources au plan national et international.

d) Projet de séminaires

Conformément aux recommandations de l'AERES, PH. FRANGNE souhaite organiser pour l'ED un séminaire qui doit concerner l'ensemble des disciplines de l'ED et les unités de recherche des 3 universités. Il faut donc dès maintenant engager des réflexions sur les thèmes.

Les propositions sont à faire à P. H. FRANGNE.

Il envisage aussi l'organisation d'un séminaire de doctorants. Actuellement 2 associations de doctorants existent à l'Université Rennes 2 : ALEF (AAP et CELLAM) et CALEM (Langues)

Il souhaite donc s'appuyer sur elles pour la mise en place mais note la difficulté de la répartition entre les 3 universités.

e) Plagiat

Cette notion dépasse la question du doctorat. Il n'existe pas de définition juridique pré-établie, elle devra correspondre aux attentes de tous. Une proposition sera faite aux CS et conseils des ED pour une insertion d'un article dans le règlement intérieur des ED.

f) Une journée de l'insertion professionnelle est programmée le 22 avril 2014 à l'Université Rennes2. Elle devrait être l'occasion de commencer à élaborer un répertoire des partenaires publics et privés susceptibles de financer les CIFRE.

T. PICARD estime que la SATT peut nous aider à développer une cartographie des entreprises mais aussi doit jouer un rôle pour faire connaître les universités. Il donne l'exemple des musiques actuelles en lien avec un projet scientifique.

La date du prochain conseil est fixée au 6 juin 2014 à 10h30. Il se déroulera à Lorient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.